

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°30-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 27/10/2025 <u>Date d'affichage</u> 27/10/2025	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL (pouvoir à Nathalie LACASSAGNE), Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

Objet : Fonds de concours voirie versés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois

L'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Compte tenu du montant des opérations de voirie et d'aménagement urbain engagées au titre de la période 2020-2025, il est proposé aux membres du conseil municipal de verser à la communauté d'agglomération de l'Albigeois un fond de concours d'un montant de 93 700 € représentant 50% du montant H.T. des dépenses assurées par la communauté d'agglomération, soit 187 400 €.

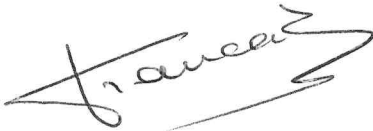
Vu le code général des collectivités,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ:

- **DECIDE** de verser à la communauté d'agglomération de l'Albigeois un fonds de concours de 93 700 € portant sur les dépenses d'investissement en matière de voirie et d'aménagement urbain engagées sur la commune au titre de la période 2020-2025, représentant 50% du montant H.T. des dépenses assurées par la communauté d'agglomération, soit 187 400 €.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

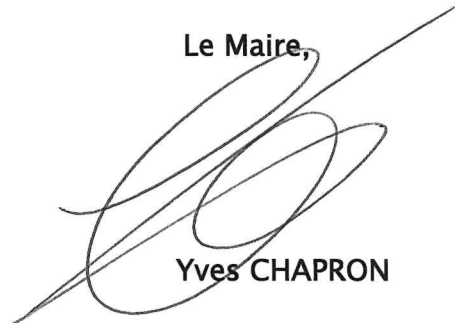
Le Secrétaire,



Marie-Hélène FRANCOIS



Le Maire,



Yves CHAPRON